

Les lois du "droit au travail" devant l'électorat des É.-U.

Mardi, le 4 novembre, c'était jour d'élections aux États-Unis. Les électeurs devaient choisir qui devraient les représenter tant au Sénat qu'à la Chambre basse.

Mais dans six États, l'État de Washington, de la Californie, du Colorado, l'Idaho, le Kansas et l'Ohio, les électeurs devaient également dire s'ils favorisaient les lois du "droit au travail" et signifier, sur un bulletin de vote spécial, s'ils étaient en faveur ou non de la sécurité syndicale.

Au moment d'aller sous presse, nous ne connaissons pas les résultats de ces élections et de ce referendum.

Mais d'après les prédictions syndicales et d'organismes indépendants, comme le National Council for Industrial Peace, les lois du "droit au travail" devraient subir un échec si les travailleurs syndiqués vont voter en nombre pour les défaire.

La centrale syndicale FAT-CIO a fait la lutte contre les proposeurs de ces lois qui veulent abolir la sécurité syndicale. Le président Meany a demandé à tous les travailleurs de se prévaloir de leur droit de vote en précisant qu'un droit que l'on n'exerce pas, vient à se perdre. Il a demandé aux travailleurs de voter pour les candidats qui ont fait leur preuve et de voter contre ceux qui ont manqué à leurs devoirs ou ne veulent pas se compromettre à l'écart des travailleurs.

Dans tous les États, dans toutes les villes, les organisations syndicales, par l'intermédiaire de leurs comités d'Éducation politique, ont fait campagne pour l'élection de candidats favorables au syndicalisme et aux travailleurs, quelle que soit l'étiquette de ces candidats. L'on sait qu'aux États-Unis, les sénateurs et les représentants à la Chambre ne sont pas soumis à la discipline du parti comme au Canada et dans la province de Québec. Les républicains peuvent se diviser sur une question comme les lois du "droit au travail" ou sur le sujet de la ségrégation; de même les démocrates.

Cela tient à ce qu'un gouvernement ne peut pas être mis en minorité à Washington et n'est jamais obligé de démissionner si l'une de ses mesures est battue par les Chambres. De sorte que les représentants et les sénateurs peuvent garder leurs idées sur certains points de la politique gouvernementale et voter même contre leur parti. Une telle chose est impensable au Canada et dans la province de Québec où un gouvernement, mis en minorité, est forcé de démissionner.

C'est ainsi que les travailleurs américains vont voter républicain dans certains États et démocrate dans d'autres, parce que les représentants de ces partis sont amis des travailleurs.

Toutefois, le referendum concernant les lois du "droit au travail" est une chose distincte de l'élection même si les voteurs votent sur ce sujet le même jour. Et à ce sujet, le mot d'ordre a été lancé: votez contre les lois du "droit au travail".

Par ailleurs, certaines grosses entreprises, la Chambre de Commerce américaine, etc., ont lancé des millions de dollars dans la balance pour faire adopter ces lois dans l'espérance de casser les reins aux syndicats. Boeing Aircraft, dans l'État de Washington, a prélevé \$400,000 pour faire adopter la loi du droit au travail dans cet état.

La semaine prochaine, nous analyserons les résultats de ce referendum et rappellerons quelques-uns des arguments apportés de part et d'autre dans cette lutte.



Vol. XXXIV — No 40

Ottawa, 7 novembre 1958

Les chômeurs de Sorel veulent du travail

Notables, associations, syndicats affiliés réclament du travail pour 4,000 chômeurs de la région — L'augmentation des prestations d'assurance-chômage réclamée — On demande de réserver le cabotage aux navires canadiens.

Les maires de la région de Sorel et des représentants de toutes les associations représentatives de Sorel viennent de demander l'intervention immédiate des responsables en autorité pour faire apporter une solution immédiate au problème du chômage dans cette ville et la région.

Cette réunion organisée par le Conseil central des Syndicats Nationaux de Sorel, réunissait, outre un groupe représentatif des organisa-

tions syndicales de Sorel, des notables de cette ville, de St-Joseph de Sorel et de la ville de Tracy.

A la suite de l'assemblée tenue sous la présidence de M. Gérard Pelletier qui agissait comme modérateur, l'assemblée a adopté plusieurs résolutions visant à améliorer le sort des chômeurs et à permettre aux travailleurs de gagner leur vie. Ils ont tout d'abord demandé une augmentation des prestations d'assurance chômage, la collaboration du fédéral et du provincial pour amorcer des travaux

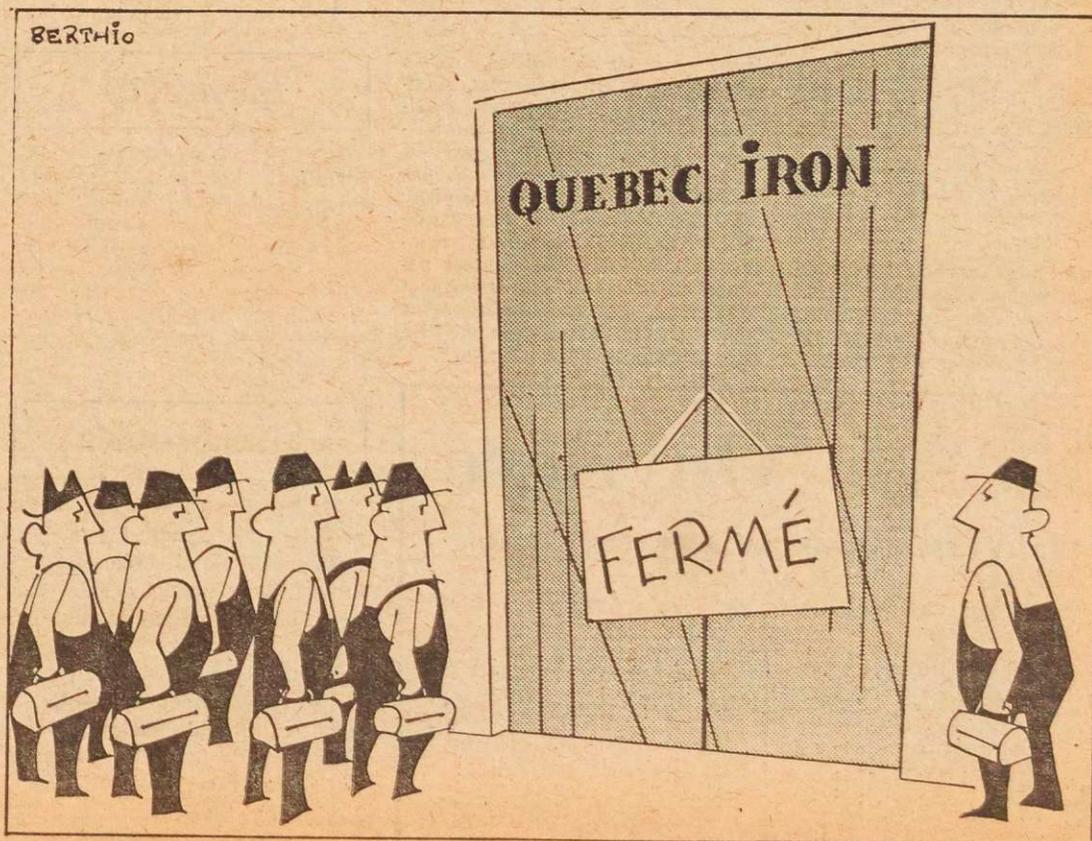
publics dans la région ainsi que des mesures réservant le transport côtier et à l'intérieur du Canada aux navires canadiens.

Situation alarmante

Conférencier invité, M. Maurice Bouchard, économiste et professeur à l'université de Montréal, a tracé un tableau de la situation de l'emploi au Canada et des perspectives pour les mois à venir.

Soulignant particulièrement l'aigreur du chômage dans la province de Québec (près de 15 p. 100 de la population travailleuse

(Suite à la page 2)



Les chômeurs de Sorel...

(Suite de la page 1)

en mars) M. Bouchard a réclamé la coopération des gouvernements à tous les échelons pour augmenter les dépenses dans le domaine des travaux publics. Il a également suggéré que les prestations d'assurance chômage aux chômeurs mariés soient augmentées de 50 p. 100.

Pour l'avenir, il a prôné une politique d'investissement à long terme avec les données que pourrait fournir un organisme permanent de planification économique.

Le chômage à Sorel

Sur une population active de 9,000 dans le grand Sorel, il y aurait plus de 3,000 chômeurs, soit plus de 33 p. 100; une enquête faite par les syndicats auprès de 1,500 familles de Sorel révèle par ailleurs que 41.2 p. 100 des travailleurs dans ces familles sont en chômage.

À la Marine Industries, seulement 400 des 2,900 employés sont actuellement au travail; à la Sorel Industries, seulement 250 employés sur 600 sont actuellement au travail. Quant à la Quebec Iron and Titanium, les 800 employés de cette entreprise ont tous été mis à pied au début d'octobre, pour une période indéterminée.

La situation est d'autant plus alarmante qu'un grand nombre ne reçoivent plus de prestations d'assurance-chômage et ne se présentent même plus au Bureau de Placement parce qu'ils savent d'une part que leurs prestations sont épuisées et, d'autre part, qu'on n'est pas en mesure de leur offrir du travail.

C'est pour toutes ces raisons que des maires et échevins de Sorel et des cités environnantes, des représentants des syndicats affiliés au Conseil central, des représentants des Chambres de Commerce, du club Richelieu, des Chevaliers de Colomb, de la Société St-Jean-Baptiste, de la Ligue ouvrière catholique, se sont réunis la semaine dernière pour étudier la situation et adopter les résolutions suivantes:

1. Que l'assemblée des notables de Sorel, appuie officiellement les maires, et la Chambre de Commerce dans les démarches qu'ils ont entreprises auprès du gouvernement fédéral dans le but de remédier à la crise de chômage qui sévit présentement à Sorel et que les autres groupes se joignent à eux lors des prochaines rencontres.

2. Que le gouvernement fédéral modifie la loi de façon à prolonger les prestations d'assurance chômage tant et aussi longtemps que les travailleurs seront en chômage, et que le minimum des prestations soit fixé à \$30.00 par semaine.

3. Que le gouvernement provincial fasse les démarches nécessaires pour que les sans-travail qui ne retirent pas de prestations, puissent bénéficier des fonds de

secours spéciaux mis à la disposition de la province par le gouvernement fédéral.

4. Qu'une demande soit faite au gouvernement fédéral pour que ce dernier entreprenne immédiatement des travaux publics dans le grand Sorel. Tel l'agrandissement des quais près des éleveurs à grains.

5. Qu'un comité d'action contre le chômage composé de deux membres des conseils de ville, deux membres des Syndicats, deux membres des Chambres de Commerce et deux membres des autres groupements soit formé pour étudier les facilités de production des industries soreloises, voir si le gouvernement peut orienter la production vers nos industries et faire les pressions en conséquence.

6. Que le gouvernement canadien n'autorise pour le transport côtier et à l'intérieur du Canada que les navires immatriculés, construits, radoués et entretenus en Canada; que le gouvernement élabore des projets afin de constituer une marine marchande canadienne et que la marine marchande canadienne désuète actuelle soit remplacée par des cargos modernes, rapides, frigorifiques (si nécessaire) qu'on adopte une politique nationale de transport maritime qui prévoiera que les cargos qui font le transport à l'étranger ou dans les ports canadiens recevront des

Le Québec coopérera-t-il avec Ottawa?

MONTREAL (POC) — Le mouvement syndical de la province espère que le premier ministre Duplessis fera suite, le plus tôt possible, à son projet de soumettre à son gouvernement pour étude de l'offre de M. Diefenbaker de défrayer 50% des dépenses encourues par les municipalités pour la mise à exécution entre les mois de décembre et d'avril, des travaux qui n'auraient normalement pas été entrepris cet hiver.

M. Duplessis a déclaré qu'il ne pouvait pas commenter ce projet d'Ottawa, dont la mise en exécution servirait à diminuer le nombre de chômeurs, avant que son gouvernement l'ait étudié.

octrois à la condition qu'ils soient construits, réparés et entretenus dans les chantiers maritimes canadiens; que la commission maritime canadienne prévoit la représentation des travailleurs et qu'elle soit autorisée à fournir de l'aide à la marine marchande et aux chantiers maritimes, comme cela se fait dans d'autres nations qui s'occupent de transport maritime; que le gouvernement exige que la commission modifie sa politique de "laisser aller".

La Commission Borden réclame l'établissement d'une régie des sources d'énergie au Canada

OTTAWA (POC) — La Commission Borden, dans son rapport qui a été rendu public le 25 octobre dernier, recommande au gouvernement canadien de former une commission de régie nationale des sources d'énergie. Cette commission serait munie de pouvoirs lui permettant de régir les firmes d'exploration des ressources pétrolifères et gazifères, les pipes-lines et la distribution du gaz et du pétrole à l'étranger.

Le rapport recommande au gouvernement fédéral l'annulation de l'engagement pris par l'ancien gouvernement libéral envers la Trans-Canada Pipe Lines Limited à l'effet de lui permettre l'exportation de surplus de gaz naturel depuis Emerson, Man., jusqu'aux Etats-Unis. Cette recommandation est inspirée par la ferme conviction des membres de cette commission que le Canada d'abord doit profiter de ses ressources énergétiques, que les intérêts des consommateurs canadiens ne doivent pas être sacrifiés au profit des importateurs américains. On y dénonce en outre les principaux dirigeants de la compagnie Trans-Canada et de West Coast Transmission Company Limited qui ont réalisé des profits exorbitants sur les actions de Trans-Canada au moment où les fonds publics servaient à installer le gazoduc canadien.

Une autre réforme préconisée par la Commission Borden est l'octroi à la Commission des Transports du pouvoir de régulariser

les taux chargés par les pipe-lines et que tels taux soient "justes et raisonnables".

On se souvient que la Chambre des communes en 1956 avait été le théâtre de débats violents sur le pipe-line. M. Coldwell et les autres députés sociaux-démocrates avaient alors dénoncé fortement les profits scandaleux réalisés par M. Nathan Tanner, président de la Trans-Canada Pipe Lines, grâce à l'achat de 55,000 actions à \$8 l'unité — actions qui se vendent aujourd'hui \$36.50 l'unité. — M. Tanner a payé \$440,000 des actions qui valaient à la mi-septembre, \$1,457,000 — un profit de plus d'un million de dollars réalisé sur un capital qui appartient au peuple canadien. Son collègue, M. Charles Coates, vice-président de la même compagnie, a déjà fait un profit réel de \$200,000 sur 10,000 actions qu'il a payées \$80,000 et dont il s'est départi. Il avait acheté 40,000 actions.

Le mouvement ouvrier de la province de Québec est d'ailleurs du même avis en ce qui concerne les ressources naturelles.

Dans sa déclaration de principes, la FTQ affirme qu'elle "croit que toute concession de nos ressources naturelles à l'entreprise privée doit être conditionnelle et que l'entreprise doit rester sujette à la nationalisation si les droits ou les intérêts des citoyens sont lésés ou si ces derniers jugent qu'ils peuvent en tirer un meilleur parti autrement".

Quant à la CTCC, elle a demandé au cours de son dernier congrès provincial, que "le gouvernement provincial mette en vigueur une politique de coordination de l'exploitation et de la distribution de l'énergie dans la province" et, en ce qui concerne l'énergie électrique, elle a demandé "l'étatisation de sa distribution et de sa production".

Il reste à voir quelle sera l'attitude du gouvernement Diefenbaker qui se prononçait pour l'entreprise privée mais avec des capitaux majoritairement canadiens et qui acceptait, en dernier ressort, l'idée de la nationalisation lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

AU CONGRES DE LA CTCC

L'énergie doit être à la portée des consommateurs

Le congrès général de la CTCC a adopté deux résolutions concernant l'exploitation et la distribution des sources d'énergie, dont l'électricité.

Montréal

MONTREAL (POC) — M. Jean-Paul Robillard, du Petit Journal, militant syndical infatigable et délégué depuis plusieurs années au Conseil Central des Syndicats Nationaux, a été élu président du Syndicat des Journalistes (CTCC) en remplacement de M. Paul Couke, démissionnaire.

Sherbrooke

M. Rosaire Côté a été réélu président du Syndicat des Travailleurs de Domil Ltée de Sherbrooke, la semaine dernière, à l'occasion d'élections syndicales. Les autres officiers élus sont les suivants: Raymond Grenier, vice-président; Jeannot Dumont, secrétaire; Gerald Racicot, trésorier; Raoul Lemieux, Léonard Laflamme, Léo Lussier, Etienne Montminy, directeurs; Jean-Claude Poisson, sentinelle.

La première d'une portée relative demande que la loi interdise aux distributeurs des services d'eau ou d'électricité aux consommateurs le droit d'enlever ces services essentiels. Dans le cas de chômage ou de maladie, la loi devrait prévoir que ces services seraient fournis gratuitement, l'Etat devant compenser les distributeurs; dans le cas de mauvaise volonté de la part des usagers, les distributeurs devront se prévaloir des méthodes prévues par la loi pour obtenir le paiement d'une dette.

Le congrès a en outre adopté

une résolution d'une portée plus générale en ce qui a trait aux sources d'énergie.

Pour résumer, le congrès de la CTCC demande au gouvernement provincial la mise en vigueur d'une politique de coordination de l'exploitation et de la distribution de l'énergie dans la province.

On a fait valoir qu'en vue de favoriser la décentralisation industrielle et une politique de prix plus avantageux pour les consommateurs, l'Etat doit coordonner l'exploitation et la distribution des sources d'énergie.

La CTCC veut l'étatisation des services d'électricité

Le congrès de la CTCC a réclamé l'étatisation de la production et de la distribution de l'électricité dans la province et leur prise à charge par l'Hydro-Québec.

Au sujet des régies qui administrent les biens de la Couronne le congrès a également demandé qu'elles soient formées sur une base plus représentative des consommateurs et des usagers en général.

Au sujet des services publics, comme par exemple, l'Hydro-Québec, et les autres régies qui administrent les biens de la Couronne ou qui surveillent les services publics, le congrès a également demandé que soit accordée aux employés de ces organismes et de ces services, la reconnaissance pratique du droit d'asso-

ciation et de négociations collectives.

En adoptant cette résolution, le congrès est d'avis que les services publics doivent être offerts aux consommateurs au prix de revient en plus d'une marge pour la dépréciation et le renouvellement des capitaux.

La Vie Ouvrière

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

Tous les jeudis soir: de 7.15 à 7.45 h.

Animateur:

Jean-Paul Lefebvre

Commentateurs:

Gérald Pelletier
et Jean Philip

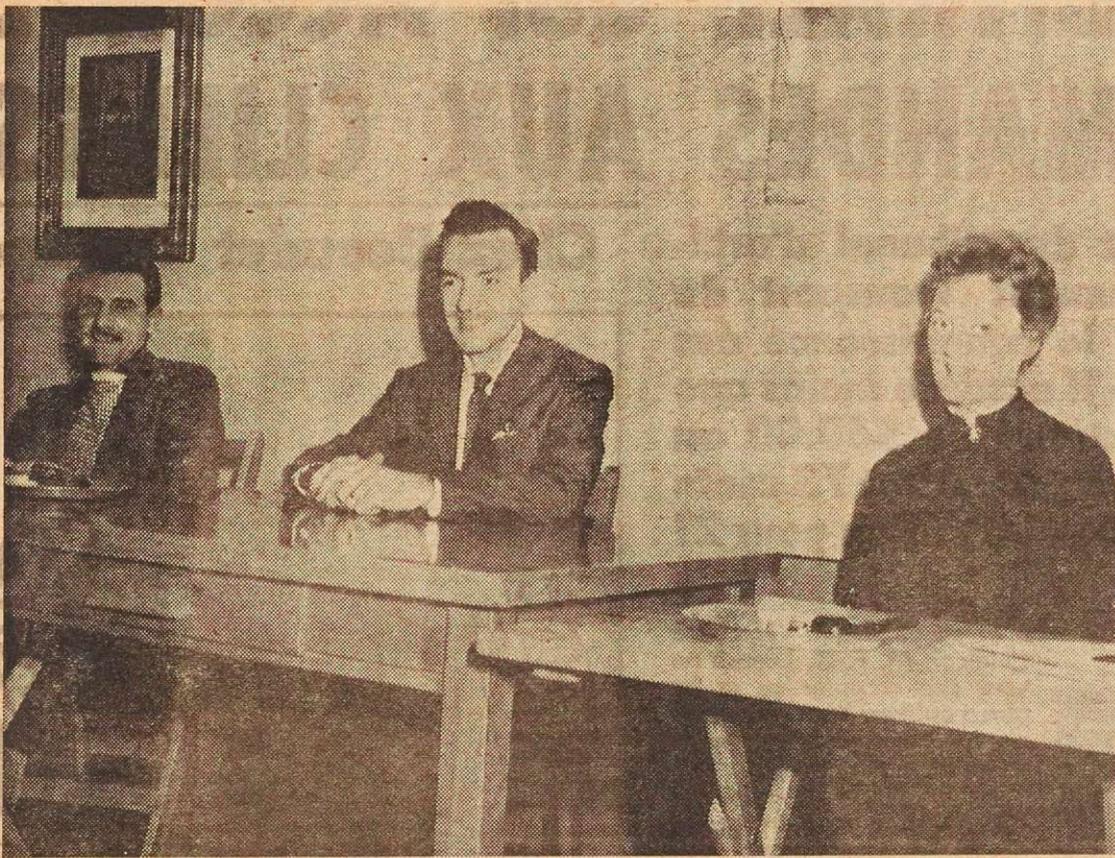
Réalisateur:

Louis-Laurent Hardy

Bulletin de nouvelles:

Philippe Vaillancourt

OFFICIERS SYNDICAUX CONGEDIES



L'Exécutif du local de l'hôpital St-Michel de l'Association des employés d'hôpitaux de Montréal, élu récemment et congédié par la direction de l'hôpital quatre jours après leur élections. Ce sont, de gauche à droite, M. Serge Masquier, secrétaire; Hermas Leroux, président et garde Agathe Richer, vice-présidente.

DANS LA PULPE ET LE PAPIER

L'augmentation du rendement et de la production a causé une crise de chômage

Le président du Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami, M. Henri Vachon, vient de monter en épingle une récente déclaration de M. C. A. Price, président de la compagnie Price Bros. qui aurait déclaré dimanche dernier que "Price Bros. comme les autres compagnies à papier de la région avait augmenté la vitesse de ses machines et procédé à d'autres améliorations techniques afin d'obtenir plus de rendement et plus de production."

Cette déclaration de M. Price, souligne le président du Syndicat de Kénogami, vient confirmer ce que nous avons toujours prétendu et lui fournit encore l'oc-

casion de nous dire de "nous serrer la ceinture".

Tout récemment encore, d'ajouter M. Vachon, la compagnie a augmenté la vitesse de l'une de ses machines à Jonquière. Quelques jours après la mise en service de cette machine améliorée, les travailleurs se voyaient obligés de chômer durant la semaine.

D'après l'allocution de M. Price qui prévoit une "nouvelle ère de production" d'un mode de production laissant du temps libre permettant de prendre soin

des hausses subites du marché lorsqu'elles se produiront, M. Vachon en déduit que dans l'avenir, "les travailleurs auront plus de temps libre qu'actuellement. Pourtant, ajoute-t-il, par suite de la perte de temps, les travailleurs ont perdu \$500 et plus par année".

Quand les travailleurs réclament la réduction des heures de travail, ils veulent également la réduction de la semaine de production, ce que ne veut pas accorder la compagnie qui oblige les travailleurs à travailler plusieurs dimanches durant l'année.

ST-REMI DE NAPIERVILLE

Négociations prochaines avec la Cie Steba Ltée

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussure et Plastique de St-Rémi de Napierville et la compagnie Steba Ltée de cette ville vont entamer prochainement des négociations pour la conclusion d'une convention collective de travail.

Il s'agit d'une première convention collective puisque ce syndicat qui groupe quelque 125 employés, obtenait dernièrement son certificat de reconnaissance syndicale.

La principale production de cette entreprise consiste en des chaussures en plastique comme les couvre-chaussures.

Parmi les principales demandes syndicales, soulignons des augmentations de salaire variant de 15 à 20 cents l'heure, des

congés payés, une clause d'ancienneté, une procédure de règlement des griefs.

MM. Eugène Rancourt, conseiller technique de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure; Adrien Beauvais, agent d'affaires du Conseil central de St-Jean; Charles St-Onge, président du Syndicat; Mlle Thérèse Ste-Marie, secrétaire; Robert Verner, trésorier et Roméo Larroche, représenteront les travailleurs lors de ces négociations.

MONTREAL

Amendements proposés à la convention des fonctionnaires de la Cité

Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux va demander certains amendements à la convention collective de travail qui expire le 1er décembre 1958 afin que les fonctionnaires municipaux de Montréal jouissent d'à peu près les mêmes avantages qu'ont obtenu les autres groupes d'employés de la Cité, comme les policiers et les pompiers.

C'est ce qu'a déclaré lundi soir dernier, M. René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires, à la suite d'une assemblée générale des membres où furent adoptés les amendements à apporter à la présente convention collective.

Parmi les principaux amendements, pour une convention d'une durée de deux années, figure une augmentation générale de 10 p. 100 ainsi que quelques réajustements.

Le syndicat veut aussi que le travail de réclassification des tâches s'effectue rapidement et des améliorations au plan de pension.

Un autre amendement à la convention collective prévoit la semaine de travail de 35 heures avec deux journées consécutives de congé pour tous les fonctionnaires. On veut également que les fêtes tombant le lundi soient des congés réguliers dont profiteraient les fonctionnaires.

On demande également un amendement à la procédure de règlement des griefs afin de hâter les procédures et d'en arriver à une décision dans les 35 jours de la présentation du grief. Le ministre des Affaires municipales ou un juge de la Cour supérieure désignerait le président du tribunal d'arbitrage.

LE GOUVERNEMENT D'IEFENBAKER

'Un géant... endormi'

Le gouvernement Diefenbaker qui dispose de 207 députés sur un total de 265 à la Chambre des communes a été qualifié de "géant endormi" par le chef du parti social-démocratique, M. Hazen Argue, lors d'une récente émission télévisée.

Rappelant toute une série de promesses électorales non tenues par le gouvernement, le leader parlementaire du CCF, a déclaré que la majorité écrasante que détient le gouvernement à la Chambre des Communes, est responsable en partie de l'inaction du gouvernement et de l'oubli total de ses promesses.

"Le gouvernement est trop fort, dit-il. Déjà il est devenu indifférent... endurci. La grande vision de jours meilleurs est devenue un cimetière de promesses brisées," dit-il.

Parmi les promesses gouvernementales faites avant et pendant la période électorale par le parti conservateur, M. Argue relève les suivantes:

- Refus de rendre public le rapport Clark sur le système de pension aux Etats-Unis et de prendre action tel que promis;
- Refus d'inclure les malades mentaux et les tuberculeux dans le plan d'assurance-hospitalisation,
- Refus de mettre en vigueur une nouvelle formule de partage de taxation avec les provinces;
- Refus d'accorder la parité des prix pour les produits agricoles;
- Refus de mettre en vigueur un système de prêt à long terme aux petites entreprises;
- Refus de prendre les mesures nécessaires pour éliminer le chômage.

A ce sujet, M. Argue a souligné que sept mois après les élections fédérales, il y a 70,000 chômeurs de plus qu'à la même période l'an dernier. Le chômage ne cesse de s'aggraver et le gouvernement n'a aucun plan, aucune politique, aucun programme à offrir.

Au cours des derniers 12 mois, plus de \$2 milliards de production ont été perdus à cause du chômage, tragique évidence d'une autre promesse brisée, conclut-il. Il a ajouté que les quelques députés socialistes qui ont été élus (8) ne cessent de harceler, de pousser le gouvernement afin de "réveiller le géant endormi".

De son côté, l'hon. Lionel Chevrier, ancien ministre dans le gouvernement St-Laurent, parlant également sur le réseau de la télévision d'Etat, a également souligné un bon nombre de promesses non tenues par le gouvernement Diefenbaker. De même que M. Argue il a mis l'accent sur le problème du chômage.

St-Jean

L'Association des Employés de l'Hôpital St-Jean a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année '58-59. L'Agent d'affaires du Conseil Central de St-Jean a présidé à cet élection et M. Jean Guy Morin remplissait la fonction de Secrétaire; ont été élus: à la présidence, Mlle Marguerite Beauregard, M. Stanislas Tremblay vice-président, Mlle Huguette Brousseau secrétaire-archiviste, M. Robert St-Pierre secrétaire-trésorier et M. Domina Morrier sentinelle.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

SENTENCE ARBITRALE QUI ACCORDE MOINS QUE L'OFFRE DE LA COMPAGNIE \$15,000 DEMANDES AUX CLIENTS - \$3,643.50 VERSES AUX EMPLOYES

Me J.-Robert Beaudoin, président du tribunal d'arbitrage dans le différend chez Beaudet Transport de Mont-Joli tranche le litige hors la connaissance des arbitres nommés par les parties - Il accorde moins que l'arbitre patronal: 1) Une rétroactivité de \$60.00 au lieu de \$134.00; 2) des taux horaires de 68 et 73 cents au lieu de 70 et 75 cents et, 3) une convention pour 21 mois au lieu 12 mois

Un président de tribunal d'arbitrage, Me J.-Robert Beaudoin, vient de se faire le grand protecteur des intérêts patronaux en signant une sentence qui accorde moins que n'était disposé à accorder le représentant patronal, Me Guy D'Anjou.

C'est ce que vient de révéler Me Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC et procureur syndical dans l'affaire dont il est question.

Il s'agit d'une sentence arbitrale "tranchant le litige" entre le Syndicat catholique des Employés du Transport de Mont-Joli et la compagnie Beaudet Express de cet endroit.

"Tranchant le litige"...

Dans la lettre qu'il adresse au Ministre du Travail, en date du 6 octobre, le président du Tribunal qui avait été désigné par M. Duplessis lui-même, s'exprime en ces termes:

"TRANCHANT LE LITIGE, le président du tribunal annexe aux présentes la sentence arbitrale qu'il entend rendre et vous la soumet respectueusement. Cette sentence est aussi signée par l'arbitre patronal". "L'arbitre syndical nous a fait connaître son opposition aux salaires et à la durée de la sentence".

"Tranchant le litige" Cela veut dire que le président du tribunal a pris sur lui-même de décréter les conditions de travail et de salaire qui régiront désormais les employés de la compagnie de transport Beaudet Express de Mont-Joli. Cela n'est pas loin de confirmer le fait que les autres membres du tribunal n'ont pas eu finalement grand chose à dire...

DISSIDENCE



M. F.-X. Légaré qui agissait comme arbitre syndical dans le conflit, a enregistré sa dissidence et démontré que la sentence décrétée par le président du tribunal ne tenait aucunement compte des besoins des travailleurs et de la preuve soumise devant le tribunal d'arbitrage.

Il n'y a pas eu de délibéré

Le 16 septembre 1958, le président du tribunal fait parvenir aux deux autres arbitres un projet de sentence pour une convention de 12 mois, du 1er janvier 1958 au 31 décembre 1958. L'arbitre patronal accepte le projet en suggérant quelques modifications minimales se rapportant

à la phraséologie. L'arbitre syndical, M. F.-X. Légaré ne veut pas accepter ce projet parce qu'il ne tient pas suffisamment compte de la preuve quant aux salaires.

Le 2 octobre, le président fait parvenir un autre projet de sentence contenant deux points sur lesquels les arbitres n'ont pas délibéré et qui ne tiennent pas compte de la preuve, à savoir: la période couverte par la sentence et l'échelle des salaires.

Dans sa lettre au ministre, l'arbitre syndical, M. F.-X. Légaré, explique ainsi son opposition à cette sentence:

"L'arbitre patronal, dit-il, me confirme par téléphone qu'il a été fort surpris de la sentence soumise, que les arbitres n'avaient pas délibéré sur ces deux points, que la sentence représentait moins qu'il avait suggéré pour cette année, mais qu'il acceptait la sentence comme pis aller."

Les salaires payés

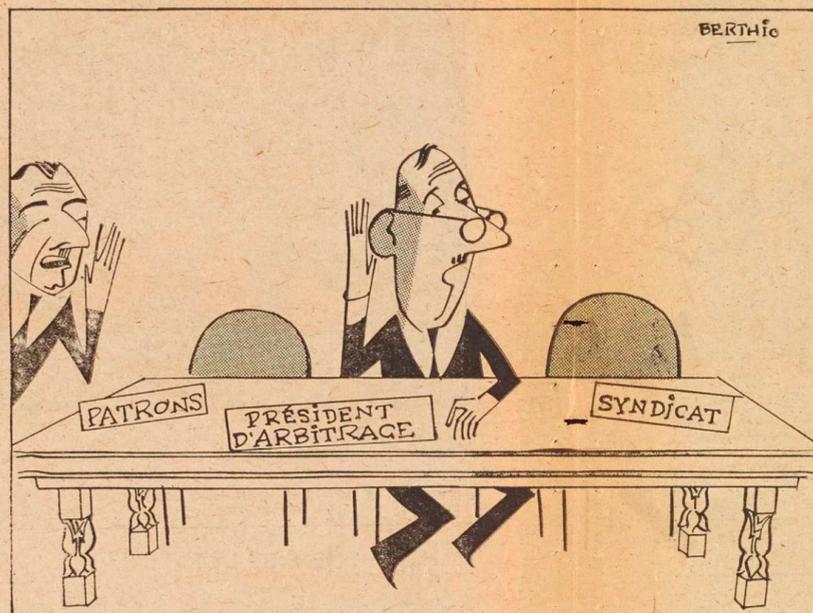
Rappelons que les salaires payés aux 32 employés de Beaudet Transport variaient de 63 à 73 cents l'heure pour une semaine de 60 heures, soit un salaire maximum, (en ne tenant pas compte des bonis qui pouvaient aller jusqu'à 10 cents l'heure,) de \$37.80 à \$43.80 par semaine ou d'environ \$50.00 par semaine de 60 heures aux plus hauts salariés de l'entreprise, en ajoutant les bonis.

Les salaires demandés

Les demandes syndicales, comme on le verra, n'avaient rien d'exorbitant.

Tout d'abord, le syndicat demandait la diminution de la semaine de travail de 60 heures à

Chez Beaudet Transport de Mont-Joli



Me J. ROBERT BEAUDOIN: "Tranchant le litige, je décrète que les salaires offerts par la partie patronale sont trop élevés et, en conséquence..."

54 heures avec la pleine compensation. Il demandait également la disparition des "bonis de rendement, d'assiduité" et l'établissement de taux horaires variant de \$0.80 à \$1.10 pour une convention d'une durée de deux années.

Si les travailleurs étaient des chevaux
Si les travailleurs étaient

des chevaux et si la compagnie possédait ces chevaux, elle aurait dû leur accorder au moins la même ration en 1958 qu'elle leur accordait en 1956 pour maintenir leurs forces et leur capacité de travail. Or, par suite de l'augmentation du coût de la vie, la ration des travailleurs a été réduite de 14 cents depuis 1956. Il faudrait donc,

pour leur conserver le même pouvoir d'achat, augmenter leur salaire horaire d'au moins 14 cents l'heure.

La compagnie d'ailleurs continue d'acheter des caissons, des pneus, de la gomme au prix du marché et trouve l'argent nécessaire. "Mais quand il s'agit des travailleurs, elle réduit leur portion tout en exigeant plus de

travail", dit l'arbitre syndical. "Elle va même plus loin," accuse M. Légaré.

La compagnie augmente ses prix

La compagnie Beaudet Transport, dit M. Légaré dans le rapport minoritaire qu'il a signé, "a admis, durant la preuve, qu'elle avait demandé à la Régie des Transports, l'autorisation d'augmenter sa charge aux clients pour faire face à l'augmentation de salaire, demandée par le Syndicat. Beaudet et Cie a admis, par un représentant assermenté durant la preuve, qu'elle avait obtenu l'autorisation d'augmenter sa charge aux clients et que cette augmentation lui rapporterait \$15,000 pour l'année 1958..."

"Je considère, conclut-il, que la compagnie devrait payer au moins le salaire de son compétiteur immédiat, ce qui redonnerait au moins aux travailleurs le pouvoir d'achat qu'ils ont perdu par suite de l'augmentation du coût de la vie depuis 1956". Le compétiteur immédiat de Beaudet Transport de Mont-Joli est Rimouski Transport et paie à ses employés des salaires variant de 85 à 95 cents l'heure.

Les salaires "tranchés"

Comment le président du tribunal a-t-il pu ne pas suivre ce raisonnement? Comment a-t-il pu "trancher" le litige en imposant des conditions de travail et de salaires inférieurs en présence de la preuve faite? Comment a-t-il pu "trancher le litige" en décrétant des salaires horaires inférieurs à ceux offerts au cours de l'arbitrage par les représentants patronaux? Ce sont autant de points d'interrogation que se posent les employés de Beaudet Transport.

Voici les salaires décrétés par le président du tribunal le 1er octobre. Les manoeuvres: 71 cents l'heure; les chauffeurs de

Procureur syndical



Me Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC, qui a élaboré une preuve solide en faveur des employés de Beaudet Transport; cette preuve fut complètement ignorée par le président du tribunal d'arbitrage.

remorque: 88 cents l'heure; les chauffeurs-livreurs: 73 cents l'heure et les aides-chauffeurs-livreurs 0.68 cents l'heure, plus les bonis accordés précédemment.

Enfin, en guise de rétroactivité, du 1er janvier au 1er octobre 1958, le président du tribunal "tranche" un montant arbitraire de \$60.00 par employé.

Ce que ça coûte à Beaudet Transport

L'arbitre syndical, dans sa sen-

tence minoritaire explique ce que représente, pour la compagnie, la sentence du président du tribunal.

"La rétroactivité de \$60.00 représente une moyenne de \$0.024 l'heure d'après les heures effectivement travaillées en 1957, ce qui va coûter à la compagnie une somme de \$1,920.00.

"Pour la période du 1er octobre 1958 au 31 décembre 1958, la recommandation du président, va représenter une augmentation de salaire de \$1,228.50 tandis que la différence des allocations de dépenses va coûter un déboursé maximum de \$495.00.

"Pour l'année 1958, conclut-il, la sentence arbitrale va représenter un déboursé total de \$3,643.50 pour Beaudet Transport.

Salaires, profit et coût de la vie

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, "la compagnie va recevoir \$15,000 de plus de ses clients pour répondre à la demande d'augmentation des salaires de ses employés. La sentence arbitrale du président prévoit un déboursé total de \$3,643.50. La compagnie va donc garder pour elle la différence, soit \$11,346.50. On dit couramment poursuit M. Légaré: "Si le coût de la vie augmente, c'est dû aux augmentations de salaire." Qui va le croire après cela?

La Cie avait offert plus

Le plus ridicule de la sentence rendue par le président du tribunal, Me Robert Beaudoin du Barreau de Québec, c'est que l'arbitre patronal avait décidé d'accorder plus aux employés que le président du tribunal n'accorde dans sa sentence qui "tranche le différend".

Les recommandations que l'arbitre patronal avait acceptées accordaient aux employés une rétroactivité de \$134.12; la sentence Beaudoin décrète \$60.00; prévoyait une sentence d'un an du 1er janvier 1958; la sentence "Beaudoin" doit durer jusqu'en octobre 1959, pour un total de 21 mois, retardé les prochaines négociations de neuf mois; fixaient les taux des chauffeurs et livreurs à \$0.75 et \$0.70 et non à \$0.73 et \$0.68. Sur ce point Me Beaudoin a consenti le 6 octobre à ajouter \$0.02 lorsque l'arbitre syndical lui a signalé que l'arbitre patronal avait accepté \$0.02 de plus.

Seulement en rétroactivité la sentence "Beaudoin" sauve \$2,371.87 à la Compagnie.

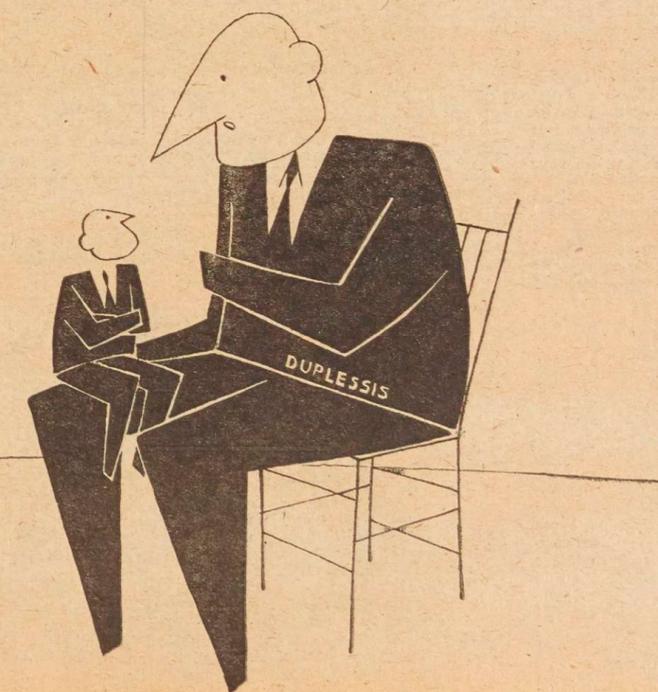
Il y aurait contestation

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, il est possible que le Syndicat attaque la validité de cette sentence qui violerait l'article 4 de la Loi des Différends entre les services publics et leurs salariés qui stipule "qu'aucune sentence arbitrale fixant les conditions de travail ne lie les parties pour une période plus longue qu'un an.

Or la sentence "tranchant le différend" accorde une rétroactivité de \$60.00 pour couvrir la période du 1er janvier 1958 au 1er octobre 1958 et de plus fixe des conditions de salaire jusqu'au 1er octobre 1959 "ce qui, dit l'arbitre syndical, prive ces employés de leur droit de négocier avant le 1er octobre 1959".

Ce qui serait souverainement injuste dans les conditions actuelles, compte tenu de la sentence décrétée par le président du tribunal.

LES NOMINATIONS POLITIQUES



ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours: \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom Adresse

DECOUPER ET POSTER



Une sentence qui sent mauvais...



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE DES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

150 délégués à l'assemblée générale annuelle du Conseil central de Québec

Le Conseil Central des Syndicats catholiques de Québec, qui groupe les syndicats affiliés à la C.T.C.C. de la ville et de la région de Québec, a tenu son assemblée générale annuelle, le dimanche 2 novembre, sous la présidence de M. André Roy, président du Conseil Central.

Environ 150 délégués ont participé à ces assises tenues le matin et l'après-midi à l'auditorium des Syndicats Catholiques de Québec. Ces séances furent rehaussées par la visite de S. E. Mgr Charles-Omer Garant, évêque auxiliaire de Québec; de M. Roger Mathieu, nouveau président général de la C.T.C.C.; et de M. Jean Marchand, secrétaire général de ce même organisme.

Après un silence d'une couple d'années qui lui fut imposé pour se remettre d'une maladie qui l'avait terrassé en pleine activité, Mgr Garant s'est dit heureux de se retrouver parmi les travailleurs syndiqués. Il a souhaité aux Syndicats des progrès aussi considérables que ceux qu'ils ont connus dans le passé, des succès non moins éclatants et une application intégrale de la doctrine sociale de l'Eglise dont Pie XII, de regretté mémoire, fut l'interprète fidèle et authentique, comme le sera incontestablement son successeur, Jean XXIII.

Le rapport du président du Conseil Central touchait certaines questions fondamentales, telles que la refonte de la constitution, pour en faire un document vivant qui inspire plus profondément l'action syndicale et donne à tous la certitude que le Conseil Central entend agir pour le bien commun de tous les travailleurs qu'il représente. M. André Roy traita ensuite de la discipline qui doit exister dans un mouvement syndical qui arrive à sa maturité. Le mouvement syndical, à tous les échelons, souligne le rapport, repose sur des principes démocratiques. Il faut se méfier des éléments émotifs qui viennent si facilement s'insérer dans le contexte de toute décision majeure.

Le rapport souligne l'importance de l'éducation et de la diffusion du syndicalisme et les efforts tentés en ce sens par la presse et la radio. Le journal L'ACTION CATHOLIQUE, pour sa part, met à la disposition du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, chaque semaine, une demi-page pour y faire connaître en toute liberté le point de vue syndical sur toutes les questions d'actualité qui se soulèvent.

Enfin, M. Roy souligne la victoire syndicale qui a mis fin au conflit qui durait depuis deux mois aux chantiers maritimes de Lauzon. Il y a cependant une ombre au tableau; c'est le conflit qui dure encore chez Laporte Automobile, une entreprise toute nouvelle où l'employeur, en face de la solidarité des membres de nos syndicats, devra bien se rendre à l'évidence que ce n'est pas en traitant ses employés comme il le fait qu'il peut espérer maintenir avec la population de notre ville et de notre région, des relations d'affaires amicales et harmonieuses.

L'organisation

Me Jude Poulin a présenté un rapport sur l'organisation où l'on peut tirer la conclusion que

le travail d'organisation est des plus difficiles à cause des obstacles à surmonter, entre autres: la crainte des travailleurs devant le chômage et, au surplus, l'attitude presque paternelle de la Commission de Relations Ouvrières à l'endroit des syndicats de boutiques à qui elle accorde des certificats de reconnaissance, alors que ces syndicats sont dominés par l'employeur pour mieux garder les ouvriers dans l'esclavage.

Les négociations

M. Eugène Rancourt soumit un rapport sur les négociations. Il souligna la surveillance et l'application qui doivent faire suite à toute signature de convention collective. Comme exemple à l'appui, il cite le règlement d'un seul grief qui a représenté près de \$900.00 à des employés du Syndicat de l'Alimentation en Gros de Québec.

M. Roger Mathieu

Invité à prendre la parole, M. Roger Mathieu, nouveau président général de la C.T.C.C., qui en était à sa première visite officielle depuis son élection, s'est dit heureux de son premier contact avec les syndiqués de la région de Québec. C'est mon intention de parcourir toutes les régions pour connaître ceux avec qui je dois travailler et connaître leurs problèmes.

M. Mathieu est d'avis qu'il faut trouver une formule de compréhension et de solidarité, une formule où l'on aura tous la même conception dans l'ordre des principes afin que dans l'ordre des modalités et de l'action, il soit possible de faire l'unité.

Le mouvement syndical, poursuit M. Mathieu, se compare à une assurance. Quand on prend une assurance-groupe, on prévoit de se donner telle et telle protections; la prime permise est équivalente à la protection. Il en est de même de votre Conseil Central qui doit être protégé sur le plan de la sécurité.

M. Mathieu fait aussi allusion au Centre de formation ouvrier voté par le dernier Congrès de la C.T.C.C. Au lieu de payer loyer continuellement, la C.T.C.C. ne pourrait-elle pas avoir son propre édifice à Montréal pour y aménager ses bureaux et ses services? Au Congrès de 1956, la C.T.C.C. avait voté un per capita de 10 cents par membre par mois pour l'organisation. Des organisateurs ont été engagés, mais lorsque des syndicats sont mis sur pied, il faut bien leur donner des conventions collectives. Il faut maintenant trouver une formule qui n'entrave pas l'organisation durant que l'action est poussée jusqu'au bout. C'est alors que se présentent les difficultés non seulement avec les employeurs, mais avec la Commission de Relations Ouvrières.

Il faut enfin penser une formule pour exploiter encore davantage le Service d'Education. C'est ma conviction, conclut M. Mathieu, que si nous trouvons dans chaque syndicat dix "justes", autrement dit dix person-

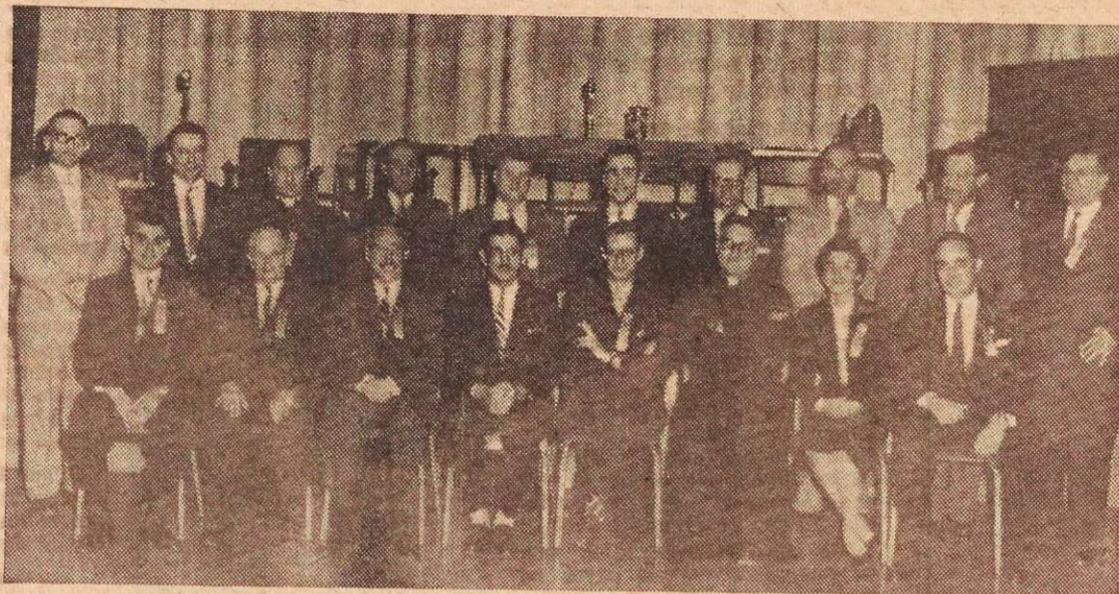


Photo prise à l'issue des élections des officiers du Conseil central de Québec, dimanche dernier. Sur la première rangée, assis de gauche à droite: M. Jacques Dion, trésorier; M. Joseph Parent, premier vice-président; M. René Bélanger, trésorier de la C.T.C.C.; M. Roger Mathieu, président général de la C.T.C.C.; M. André Roy, président réélu du Conseil central; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier; Mlle Gisèle Plante, secrétaire archiviste; M. Paul Bédard, 2e vice-président. Deuxième rangée, debout: M. Léopold Côté, directeur pour la région de Montmagny-L'Islet; Léopold Vachon, directeur pour la région de la Beauce; M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint du Conseil central; M. J.-A. Costin, secrétaire-financier; M. Maurice Dussault, secrétaire-correspondant; M. Maurice Boucher, assistant-secrétaire-financier; M. Antonio Leliève, sergent d'arme; M. Simon Montambault, directeur pour Plessisville; M. Raymond Dussault, directeur pour la région de Portneuf; et M. Jos. Conseiller, échevin, commissaire-ordonnateur.

nes qui veulent à n'importe quel prix servir les travailleurs, la C.T.C.C. connaîtrait un réel progrès, car nos organisateurs ne seraient plus appelés à faire de la consolidation, celle-ci serait laissée à chaque Syndicat, et nos organisateurs pourraient se dépenser ailleurs.

M. Jean Marchand

M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. a remercié M. Mathieu et lui dit tout le plaisir que les syndiqués de Québec ressentent à l'occasion de cette première visite dans notre région.

Il faut se remettre résolument à la tâche, dit M. Marchand, pour faire de notre C.T.C.C. le plus beau mouvement syndical en Amérique du Nord. Nous devons redonner à la C.T.C.C. l'élément qui l'a caractérisé pendant plusieurs années.

Nous ne pouvons nous per-

mettre que notre témoignage soit un faux témoignage. Si par notre inefficacité, notre témoignage est sans valeur, mieux vaut ne pas témoigner du tout, affirme M. Marchand. Nous sommes un petit groupe en Amérique du Nord, mais il y a moyen d'y suppléer par une mystique syndicale réelle, vivante et concluante.

Sachons voir les problèmes syndicaux à l'échelle internationale. L'idée communiste envahit le monde. Il y a néanmoins une façon de combattre le communisme, c'est de démontrer qu'on est capable de faire mieux avec nos idées. Le syndicalisme, conclut M. Marchand, n'est pas autre chose que la théorie globale de l'homme — de l'homme qui veut ouvrir la voie au progrès social et, par là, entend obtenir sa juste part des biens de ce monde.

Notre président général a plusieurs années de vie syndicale devant lui. Avec notre appui, je suis convaincu, conclut M. Marchand, qu'il réalisera les fins qu'il s'est proposées en acceptant la présidence de la C.T.C.C.

L'idéal chrétien

L'aumônier du Conseil Central de Québec, M. l'abbé Aurèle Ouimet, a demandé aux délégués de réfléchir sur les buts du Syndicat: but économique, but social et but moral. Il a insisté pour que les syndiqués profitent davantage de leurs salaires et les a incités à l'épargne dans les caisses populaires afin d'y recourir au besoin, plutôt que d'acheter à crédit et de recourir aux maisons de finances. Le syndicalisme joue aussi un rôle social qui consiste à faire prendre conscience aux

(Suite à la page 8)

JOLIETTE

Les ouvriers du bâtiment regroupent leurs forces

Afin de profiter pleinement des avantages de la Loi de la Convention collective, du décret relatif aux métiers de la construction, et du Comité parlementaire chargé de faire respecter ce décret, les ouvriers du bâtiment de Joliette et des quatre comtés: Joliette, l'Assomption, Berthier et Montcalm, ont décidé de regrouper leurs forces.

Pour ce faire, ils ont décidé par résolution unanime d'amender la constitution qui existait depuis 1934, afin de donner l'opportunité à tous les différents métiers du bâtiment d'être représentés sur l'exécutif du Syndicat Catholique et National des Ouvriers du Bâtiment de Joliette.

Ces différents amendements à la constitution, furent votés à l'unanimité, au cours d'une assemblée très nombreuse, tenue à Joliette, en présence du directeur de l'organisation de la C. T. C. C. M. Amédée Daigle, de Québec.

Etaient présents, l'aumônier général de la C.T.C.C. M. le Chanoine Henri Pichette et l'aumônier diocésain l'abbé Evariste Leblanc.

Ce regroupement fut rendu possible par le travail ardu de M. Raymond Couture, organisateur de la C.T.C.C. qui fut délégué à Joliette pour faire cette campagne de réorganisation syndicale.

La nouvelle constitution serait transmise au secrétaire de la province de Québec pour approbation et ensuite tous les ouvriers membres des différentes sections du Syndicat du Bâti-

ment de Joliette et de la région, seront invités à s'élire un nouveau comité exécutif en accord avec cette nouvelle constitution.

Ce nouvel exécutif aura la tâche de prendre connaissance des désirs des ouvriers des différentes sections et de préparer les amendements au décret, qui devront être négociés au cours de l'hiver qui vient.

D'ici là, il n'y a aucun doute, que tous les ouvriers de tous les métiers de la construction seront intéressés à prendre les informations qu'ils désirent en s'adressant à M. Raymond Couture au 421, Delanauddière à Joliette.

MONTREAL

Union Principles Trampled Under Foot by Authorities of St. Michael's Hospital

The Montreal Hospital Employees' Association (St. Michael's Hospital, Ville St. Michel) local have demanded the immediate dismissal of Nurse Rita Pepin, who is directress of nurses in the hospital

The Association charges the head nurse with incompetence in her relations with the employees and asks for her dismissal in the interests of the patients in the hospital. The demand for dismissal was voted unanimously at an employees' meeting.

Elsewhere the Association in a communication which it released declares that the responsibility for the differences in working conditions which exist at this hospital rests on the president of the institution, L. P. Marcotte, à Ville St. Michel industrialist, who is also president of the heating equipment company known as "Mark-Hot."

The communication says that as chief officer of the hospital's administration, he should be well aware of the social obligations of the Church which calls for observance as well as the labor laws of the province.

"He has violated both these laws with impunity," says the Association report. It is known that Mr. Marcotte in his own industry is well known for his spirit of paternalism, a large part of which is the spiritual welfare of his workers.

But this brand of paternalism does not extend to unionism at Mr. Marcotte's plant where the

employees right of association is not recognized.

It is the president of this heating equipment firm who also holds the presidency of the board of governors of St. Michael's Hospital in Ville St. Michel and whose employees have been dismissed without any reason being given them except that they wished to become members of the Montreal Hospital Employees' Association C.C.C.L.

It was on October 13 that the union was founded covering employees of St. Michael's Hospital. The demand for certification was made to the Quebec Labor Relations Board the same day and later the following officers were elected. Mr. Hermas Leroux, president, Nurse Agathe Richer, vice-president, and Serge Masquier, secretary.

On October 17, four employees were let out without any reason being given them and on October 21, five others received the same treatment.

The three members of the new union's executive, Messrs. Leroux, Masquier and Nurse Richer, were among those dismissed from their jobs.

Others were: Nurse Rejeanne Poissant, Mrs. Valade Daigneault, Rosario Bouthillette, Mrs. Berna-

dette Lebouf and Miss Noella Martin all union members.

After their unjust dismissals, the employees decided to form picket lines in front of St. Michael's Hospital and a demand was addressed to the Q.L.R.B. asking that an investigation be held into the firing of the employees without any reason being advanced for this action. According to the report issued by the Association it was decided to picket the hospital while making every effort to bring this unfortunate situation to a happy solution.

And the negotiators for the Association claim that the hospital administrators have proven by their reaction to the problem that they are guilty of partiality, incomprehension and lack of respect for the most elemental notions of justice and truth.

It is inconceivable, according to representatives of the Association that a well administered hospital such as this could have fired these employees without giving any reason or even holding an investigation to discover a just cause for this action. And another strange aspect of this case is the fact that these dismissals took place only a few days after the founding of the union.

QUEBEC CITY

Laporte Auto Workers Fully Determined to Obtain Justice From Stubborn Employer

Last August 11 the two unions representing garage employees and parts and accessories workers held a special meeting of all employees of Laporte Automobile of Quebec City to explain to the members the absolute refusal of their employer to regulate the major grievances, some of which dated back to November 1957.

After receiving the report from their union, 46 employees quit their jobs at 3 o'clock in the afternoon and proceeded to the C.C.C.L. Central Council Hall in Quebec.

Since that time the unions have found it impossible to secure a meeting with Mr. Roland Laporte, president of Laporte Automobile to negotiate a settlement of the conflict.

Facing this anti-union attitude of their employer and his utter disregard for the labor agreement, the garage

workers decided to remain united and solid which they are to-day in their fight to obtain justice and see the right of association respected as it is in practically all other garages in Quebec.

Cause Of Conflict

On August 30, 1957, the Retail Merchants Association of Quebec, in the name of 27 employers, one of which was Laporte Automobile, signed a collective labor agreement with the Quebec Garage Employees' Union and the Parts and Accessories Workers Union of Quebec, both unions being affiliated to the C.C.C.L.

A clause covering employer-participation in a sickness-insurance plan which was in effect at the time was abandoned with the employers agreeing to pay their employees 3 cents an hour more in place of the plan.

On January 3, 1957, the Retail Merchants Association of Quebec sent a letter to all employees advising them of the payment of 3 cents an hour to be added to their present salaries. All employers, including Mr. Laporte counter-signed this letter.

The new agreement signed

August 30, 1957, made it clearly understood that all salary raises should be applied to wages paid January 1, 1957, and recalled that the extra 3 cents was a reimbursement for the sickness insurance plan which had been abandoned.

In November 1957, Mr. Laporte dismissed his accountant and replaced him with another to whom he issued orders to stop paying the extra three cents an hour which the workers have been drawing for seven months. The union tried in vain to meet with the employer to regulate this grievance.

Guaranteed Salaries

Another article in the labor agreement provided that the employer guarantees 40 hours of work each week on workable days while the normal work week remained at 49 hours.

At the end of 1957, Laporte Automobile decided to close their doors on the days following Christmas and New Year's Day and not consider them as workable days. This move resulted in the employees of Laporte Automobile having to take a salary diminution.

Conciliation

After failing many times to

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Plusieurs employés mis-à-pied récemment, sont actuellement rappelés au travail. Les membres sont donc priés de vérifier si l'union est en possession de votre adresse exacte. On peut le faire en s'adressant au local de l'union ou en signalant CLairval 5-1251. Il faut se rappeler que le retour au travail doit être fait dans un espace de temps limité et qu'il est nécessaire de posséder les adresses de tous les membres.

* * *

Le Secrétaire Mitchell opposé aux lois du "droit au travail"

Le Secrétaire du Travail aux Etats-Unis, M. Mitchell vient de manifester son opposition aux lois dites du "droit au travail" dont l'issue est mise en jeu dans 6 états américains, comme on pourra le lire dans une autre colonne. Dans une émission télévisée sur tout le réseau américain, pendant la campagne élec-

torale, il a mis en doute la sagesse de ces lois qu'on adoptées 18 états américains qui prohibent la sécurité syndicale. La principale raison donnée par le Secrétaire du Travail qui occupe un poste correspondant à notre Ministre du Travail, c'est que 70 p. 100 de toutes les conventions collectives signées librement entre les parties contiennent de telles clauses et que ce serait aller contre la liberté des parties contractantes que de prohiber les mesures de sécurité syndicale.

* * *

Séance de conciliation

Les premières séances de conciliation entre l'Union et la Canadian Vickers ont eu lieu lundi et mercredi avant-midi. L'on sait que l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers a réclamé l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail après l'échec des négociations directes.

meet the employer for the regulation of the grievances the union demanded the services of a conciliator appointed by the provincial Minister of Labor. An officer from the conciliation services of the government met with each party separately and then arranged for a joint meeting for 10.00 a.m., on August 11, 1958.

C.C.C.L. technical councillor, Jean-Robert Ouellet, and Roger Fiset, business agent for the unions, arrived for the meeting at the fixed hour, but employer representatives were absent.

At 11 o'clock, as union representatives were getting ready to leave Messrs. Alfred Levesque, secretary of the Retail Merchants Association of Quebec, and Yves Potvin, of Laporte Automobile, made their appearance.

Brother Ouellet remarked to the late arrivals that the meeting had been called for 10.00 a.m. and that it was in the interests of both parties to have the grievances settled.

Mr. Levesque took exception to Mr. Ouellet's remarks and left with Mr. Potvin without entering the office of the conciliator.

In the face of such an inconceivable attitude by representatives of Laporte Automobile union officers decided to call all the employees to a specially set up meeting at 2.00 p.m., that afternoon in the hall of the Central Council of Quebec.

At noon the same day, the union received a telephone message from the Deputy Minister of Labor, Gerard Tremblay, advising them that another meeting of conciliation would take place in the afternoon.

The union then decided to call off their scheduled meeting and to meet with the conciliator. Messrs. Levesque and Potvin presented themselves at this meeting, but declared they had no authorization from Mr. Laporte

to discuss any regulation of grievances with the union.

Brother Ouellet insisted on a definite answer by 3 o'clock that afternoon, but Mr. Laporte through his accountant made known that he still maintained his position.

Work Stoppage

The union officers immediately went to the Laporte garage and advised the employees that a special meeting would be held at 3.00 p.m. in the Central Council Hall. All the garage employees left to attend this meeting.

At the meeting, Brother Ouellet gave a report on the breakdown of conciliation and cited the high-handed manner used by the employer since November 1957.

Two telegrams were sent to the president of Laporte Automobile by Brother Ouellet and Mr. Jean Marchand, general secretary of the C.C.C.L., but Mr. Laporte failed to answer either wire.

Employees Dismissed

When the work stoppage occurred on August 11, 1958, the service manager, Paul Bigaouette, verbally fired all employees who attended the union meeting. By this time the employees were used to the haughty habits of their employer.

The following morning the strikers received a letter signed by Mr. Laporte in which he confirmed the firings of the service manager.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

Borden Report Raps Pipeline Stockateering, Recommends Energy Board

by H. G. HOWITH

OTTAWA (CPA) — Pipeline stockateering, considered by political observers here to have been a major reason for the downfall of the former Liberal government in Ottawa, has been hit hard in the first report of the Borden Royal Commission On Energy.

The report also calls for a National Energy Board to recommend to the government policies for the development and distribution of oil and natural gas.

Jurisdiction of the Board of Transport Commissioners for Canada (which now sets freight rates and Bell Telephone tariffs among other things) should be expanded to include regulatory powers over oil and gas rates of pipeline companies under federal legislative scope, the report states.

Gas and oil export and import problems would be better solved if a representative of the U.S. Federal Power Commission sat on the Canadian Energy Board as an observer without vote, and an Energy Board member with the same status sat on the FPC when it considered export-import licenses.

Stockateering:

The Royal Commission rapped the former Liberal regime, and Tanner and Coates of Trans-Canada Pipe Lines, for stock option deals responsible for potential paper profits of \$1,782,500.

Public funds should not have been used to aid private speculators in making stock fortunes, the report says.

However, the Commission mere-

ly raps the stock promoters on the knuckles. It does not recommend any positive action.

All crude oil and petroleum product imports should be licensed annually by the Energy Board, the report continues.

This licensing requirement would also apply to Canadian oil transported through pipelines which in part cross over American territory.

Anyone wishing to build an oil or gas pipeline should first obtain for the line a certificate of public convenience. The three-to-five-man Energy Board would then rule on the application.

No Public Ownership:

The Royal Commission does not, however, recommend public ownership for Trans-Canada Pipe Lines.

Public ownership was strongly urged in Parliament at the time of the now-infamous Pipeline Debate by George Drew, then Conservative party leader, and CCF national leader, M. J. Coldwell.

The CCF has consistently supported public ownership for the line.

Quash Export:

The Borden report, however,

does attack a Liberal policy set in 1955 by former Trade Minister C. D. Howe to permit Trans Canada to export up to 200 million cubic feet of gas daily for 25 years to the U.S. at Emerson, Man.

The report says this policy should be revoked because of Canadian gas requirements.

Big Profits:

West Coast Transmission promoters, including Frank McMahon, had bought common stock at 4.9 cents a share — stock later offered to the public at \$5 and up per share.

Huge potential profits for the original promoters, (non-taxable because Canada still has no capital gains tax) went beyond any reasonable return for risk, the Commission found.

Chairman of the Commission is Henry Borden, Toronto industrialist, who is president of Brazilian Traction. The current report report on other gas and some aspects of crude oil development. A further report on other energy sources for Canada is expected at some time in the future.

MONTREAL

City White Collar Workers Seek 10 p.c. Wage Increase

The City of Montreal's 3500 white collar workers, who are members of the National Union of Municipal Employees of Montreal C.C.C.L., approved a recommendation asking for a 10 per cent salary increase

Three years ago the union settled for eight per cent which was recommended in an arbitration report by a board headed by Municipal Judge Pascal Lachapelle.

Union leaders expect no objection from city administration because of the good relations existing between both parties.

The recommendation has been approved by union members and Rene Constant, president of the Municipal Employees Union will conduct the negotiations.

The 10 per cent demand has been determined by living costs increases and is considered proportionate with the wage granted city policemen and firemen.

A three-man negotiation committee has been named by the city to meet union representatives on the question.

150 délégués à ...

(Suite de la page 6)

travailleurs de leurs responsabilités, tant au point de vue syndical qu'au point de vue politique, en élisant des personnes prêtes à servir et non pas à se servir. Enfin, le but moral du syndicalisme, est d'orienter la vie de chacun vers l'idéal chrétien.

Elections

M. Roger Mathieu, président de la C.T.C.C., a présidé aux élections des officiers du Conseil Central pour la prochaine année qui débute avec la présente assemblée. Mlle Gisèle Plante a agi comme secrétaire d'élection.

Voici la liste des officiers élus: président: M. André Roy; 1er vice-président: M. Joseph Parent; 2e vice-président: M. Paul Bédard; secrétaire-archiviste: Mlle Gisèle Plante; assistant-sec. archiviste: M. Roland Le-

clerc; secrétaire-correspondant: M. Maurice Dussault; secrétaire-financier: M. J.-A. Costin; assistant-sec. financier: M. Maurice Boucher; trésorier: M. Jacques Dion; commissaire ordonnateur: M. Joseph Conseiller; sergent d'arme: M. Antonio Lelièvre; directeurs: région de Portneuf: M. Raymond Dussault; région de Montmagny-L'Islet: M. Léopold Côté; région de Beauce: M. Léopold Vachon; Plessisville: M. Simon Montambault.

L'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante avant de lever la séance:

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec réprouve l'attitude du garage Laporte Automobile qui refuse de discuter et de rencontrer les représentants syndicaux. Le Conseil accorde son appui total aux employés de Laporte Automobile jusqu'au règlement du conflit.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Re-hiring

Many employees who were laid off their jobs recently are being called back to work. We once again advise our members to check if their present address is on file at the union office.

You may either call personally at the union office or if more convenient phone C1 5-1251.

There is a time limit placed on re-calls and to make sure the union has your present address on file please contact the office without delay.

* * *

Labor secretary raps "right to work" laws

Labor Secretary Mitchell of the United States Government took sharp issue last week with those fellow Republicans who are backing "right to work" proposals in next week's elections.

"I would question the wisdom of such laws" Mitchell said while appearing on a nationwide television show.

Voters in six states will cast ballots on "right to work" proposals. Eighteen other states already have such laws outlawing the union shop.

Mitchell gave as his reason for opposing restrictions on union shop clauses the fact that 70 per cent of all collective bargaining agreements now in force include such provisions.

These provisions have been agreed to in free bargaining by management and labor, the Labor Secretary declared.

Labor leaders commenting later on the stand taken by Secretary Mitchell said that if the present trend of union-busting were to lead to breaking the backbone of the Labor movement what would replace it? Socialism, Communism, Industrial Dictatorship? They said this would be truly a sweet dish for a free nation to contemplate.

Surely to offset such hazard the many lethargic and disinterested union members should participate in the deliberations of their local unions and fight to protect their organizations so that labor can come into its own as a major factor in determining the destiny of mankind.

Think this over union members, and attend your local union meetings regularly.

* * *

Conciliation meetings

As Le Travail goes to press it has been announced that meetings of conciliation will be held on Monday November 3 and Wednesday November 5 from 10.00 a.m. until 2.00 p.m. Conciliation was demanded by the union when direct negotiations with Canadian Vickers bogged down.

Progress of these meetings will be given our readers in our next issue.

* * *

Launching at Lauzon

The ice-breaker "Sir Humphrey Gilbert" was launched at Davie Shipbuilding Limited yards at Lauzon last week.

The 1,116-ton vessel was to have slid down the ways on August 30 but this date was cancelled when a work stoppage of 2000 workers tied up the yards. The 2000 workers who are members of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation settled their dispute with the company on October 19.

* * *

Labor not to blame

A booklet "Labor, Big Business and Inflation" was issued last week by the AFL-CIO with the theme that "labor has been a victim of inflation and not the cause of it". The book shows that real wages have lagged behind productivity in the last 10 years and that unit labor costs rose less than prices.

Quebec Food Workers Get Raises of \$6.50 a Week

The newly signed two labor contracts provide for increases of \$6.50 a week over the two-year period. The first year of the new agreement the employees will receive a weekly salary increase of \$3.25 and an additional weekly hike of \$3.25 for the second and final year of the contract.

In the case of employees of Paul Godbout retroactivity will be paid from September 3, 1958, while workers at

Tancrede Avard Limited will receive the sum of \$12.00 for the period from September 3 to October 17.

In addition, we are informed, that the existing labor contract with Paul Godbout provides for a life-sickness-hospitalization plan to which the company will pay 50 per cent of the cost.

Vacation benefits call for two weeks paid vacations after three years service.